



Se loger, construire
Dans cette rubrique



Consulter le PLU

Le Plan Local d'Urbanisme est le document de synthèse des choix d'aménagement et de développement de Brest métropole.

- ▶ Consulter le PLU
- ▶ Comprendre le PLU
- ▶ L'évaluation du PLU
- ▶ L'actualité du PLU



Louer, acheter, vendre

Vous recherchez un logement à acheter, à louer ou à vendre ? Découvrez toutes les aides proposées sur le territoire de Brest métropole

- ▶ Logements étudiants
- ▶ Logements sociaux
- ▶ Les aides à l'accession
- ▶ Louer à un étudiant ou une étudiante
- ▶ Vendre son logement





Construire

Vous cherchez un terrain sur Brest métropole ? Vous avez un projet de construction et souhaitez connaître les démarches à suivre ? Retrouvez tous les...

- ▶ Terrain à bâtir
- ▶ Consulter les règles de constructibilité
- ▶ Construire aux abords d'un monument historique
- ▶ Construire économe
- ▶ Taxes et affichage légal



Rénover, agrandir son logement

Vous souhaitez rénover ou agrandir votre logement ? Retrouvez dans cette rubrique tous les conseils pour mener à bien votre projet.

- ▶ Economie d'énergie
- ▶ Ravalement
- ▶ Extension
- ▶ Transformation d'un garage en pièce de vie
- ▶ Travaux en secteurs protégés
- ▶ Réhabilitation et relogement
- ▶ Taxes et affichage légal



Travaux d'aménagement divers

Vous souhaitez réaliser des travaux d'aménagement sur votre propriété ou dans le cadre de votre activité professionnelle. Tout aménagement qui modifie...

- ▶ Les clôtures
- ▶ Les annexes
- ▶ Création ou réfection d'une vitrine commerciale

- ▶ Les travaux d'accessibilité
- ▶ Taxes et affichage légal



Rencontres Questions d'habitat

2009-2019 - Questions d'habitat, dix années écoulées à analyser pour mieux se projeter dans l'avenir.

FAQ - Questions fréquemment posées

Affichage des résultats 9 à 12 sur 16 au total.

TRAVAUX URBAINS

Le chantier prend plus de place, plus de temps, que faire ?

Contactez rapidement le service qui vous a délivré l'autorisation en cours en téléphonant à l'accueil de Brest métropole au 02 98 33 50 50.

EMBELLISSEMENT

Quelles sont les possibilités et les démarches à faire pour réaliser un ravalement de façade ?

Il existe deux dispositifs pour la réalisation d'un ravalement :

- > Le premier concerne les habitants de zones particulièrement visibles, encouragés à mettre des couleurs vives en façade de leur maison
- > Le second dispositif soutient fortement les démarches de groupes d'habitants souhaitant réaliser un ravalement

Pour plus d'informations, rendez-vous sur Brest.fr.

EMBELLISSEMENT

Comment obtenir des subventions ?

Le propriétaire qui souhaite effectuer le ravalement doit contacter le **Conseil architectural et urbain** qui lui donnera les informations sur la marche à suivre sachant que la première étape est un rendez-vous avec la coloriste conseil. Le [formulaire](#) de demande de subvention est à remettre au Conseil architectural et urbain de Brest Métropole (24 rue Coat ar Guéven) avant le début des travaux. Pour être complet, le dossier de demande de subvention doit comprendre :

- > Le **formulaire complété et signé**,
- > Les **photos de la maison avant travaux** : photos de chaque façade et photo permettant de situer la maison concernée dans son environnement,
- > Un **RIB** (avec adresse),
- > Le **projet de coloration** (maquette ou descriptif précisant les teintes envisagées) validé par la

- coloriste de l'opération,
- > Le(s) **devis des entreprises** pour les travaux à réaliser par une entreprise.

Un accusé de réception de cette demande lui est envoyé lorsque le dossier est complet. Le propriétaire peut alors commencer les travaux, une fois les autorisations d'urbanisme obtenues. Une fois les travaux achevés, le propriétaire adresse à Brest métropole une demande de versement de la subvention comprenant le formulaire de demande de versement complété et signé, les copies des factures acquittées, et les photos des façades après travaux. Brest métropole procède alors au versement de la subvention par virement.

EMBELLISSEMENT

Qu'est-ce que la colorimétrie ?

Brest métropole propose des **conseils couleur personnalisés** pour vous permettre d'élaborer votre projet de coloration de la manière la plus harmonieuse.

C'est un concept **gratuit**.

Pour avoir accès à ces conseils, vous devez contacter Brest métropole au 02 98 33 50 50 pour prendre rendez-vous.

Les permanences de la coloriste ont lieu toutes les deux semaines, le vendredi, au conseil architectural et urbain.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur Brest.fr.



Votre question n'a pas trouvé de réponse ?
Contactez-nous !

POSER UNE QUESTION

Dernière mise à jour le : **17 November 2020**



HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 33 50 50
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30

HOTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 00 80 80
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30